

**COMMUNE DE CHATILLON SAINT JEAN**

**COMPTE-RENDU**

**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard FUHRER,

Etaient présents : Messieurs REGAZZONI Pascal, DEBRIS Roger, Mme Céline DINIS, Adjoint au Maire, Mesdames ANTONIETTI Martine, SIBUT Colette, VORON Marie-Hélène, ROOSEBOOM Marielle, GONDEAU Séverine, Messieurs GARCIA Roland, BENEZET Damien, VANHAECKE Gérard, MOURRARD Michel, ODEYER Bernard, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Etait absente : Mme Anne-Lise BARD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

*Date de la convocation : le 6 décembre 2019*

Le compte rendu de la dernière séance est adopté par tous les membres présents et M. Bernard ODEYER est désigné comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire et d'autres membres du conseil constatent qu'il n'y a pas eu de réunion depuis le 8 octobre dernier et que la réunion de ce soir est la dernière de l'année 2019.

Le Maire remercie tout d'abord toutes les personnes qui se sont impliquées dans la commémoration du 11 novembre dernier.

Il remercie aussi les élus et l'employé communal qui se sont chargés de la pose des illuminations de Noël réduites cette année du fait des dommages à l'église.

Ensuite, bousculant un peu l'ordre de la séance prévu, les problèmes causés par la neige du 14 novembre s'imposent immédiatement dans le débat.

L'adjoint à la voirie M. DEBRIS fait remarquer que le chasse-neige utilisé par la commune abîme un peu le revêtement des chaussées : il faudrait changer l'étrave. Cet achat est nécessaire et urgent puisque l'hiver n'est même pas encore commencé sur le calendrier.

Le 1<sup>er</sup> adjoint M. REGAZZONI, qui représente la Commune au Syndicat des Eaux de l'Herbasse explique que c'est en raison du manque d'électricité que des foyers ont été privés d'eau. Enedis n'a pas installé immédiatement des groupes électrogènes et prévu leur ravitaillement suffisant en fioul. Les pompes se sont désamorçées à plusieurs reprises. ENEDIS a fourni ensuite à la commune plusieurs petits groupes électrogènes, ils sont entreposés au local technique communal. Le Maire va proposer d'en acheter un pour la commune.

Beaucoup d'arbres cassés, de poteaux cassés, de fils à terre (téléphone surtout), la neige était trop lourde. Chemin des Molhens un poteau béton très dangereux a été signalé à maintes reprises par la commune aux services de Orange. Des habitants de la commune devant l'inertie de Orange ont répercuté leur demande à la mairie.

Le Maire appelle quotidiennement, il reste en liaison avec la Préfecture, les services ENEDIS, ORANGE. Les députés et sénateurs tentent de faire évoluer les choses de leur côté également.

Le problème de liaison téléphonique était primordial pour certains abonnés reliés par une téléassistance. Même pour ces derniers, les liaisons ne sont pas encore rétablies à ce jour.

Lors de cet épisode neigeux, le Maire souligne l'aide apportée par l'entreprise TERPEND, M. CHASTAGNIER et M. CHARLAIX, élagueur. A souligner aussi, l'efficacité et la rapidité du déneigement des voies communales réalisé par les employés communaux et les élus.

## **I - TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

### Point sur les travaux grêle

La réunion du mardi 12 novembre 2019 avec les assureurs a permis d'établir un tableau important nécessaire pour les demandes de subventions. Ce tableau établi avec des montants hors TVA sert de base au plan de financement ; les dépenses totales s'élèvent à 889 832 € HORS TAXE. Il sera encore modifiable lors de la réunion de clôture prévue le lundi 16 décembre. Ce tableau sera transmis, pour son information, au Conseil Municipal en même temps que le compte-rendu de la présente séance.

Une délibération pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est soumise à l'approbation du Conseil Municipal, le montant de cette dotation de l'Etat s'élève à 81 255 €. Le Conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.

Il reste encore des dommages qui se révèlent au fil du temps, ainsi on a constaté lors de la pose des illuminations de Noël, que de nombreuses prises étaient à changer.

## **II – FINANCES**

### **Point sur les finances :**

Réunion Cantonale du 23 octobre 2019 en mairie de Génissieux (avant l'épisode neigeux) Cette réunion

#### Projets 2020 :

- Travaux d'isolation : fenêtres à changer dans la salle dite « du Gil »
  
- A ajouter : Pour les deux classes de l'école du bas rue d'octavéon, la peinture et le doublage phonique d'un mur font l'objet d'une demande de subvention au titre de la DST 2019 au Conseil Départemental. Le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité au taux de 20 % pour une dépense HT de 4 720 €.

### **Point sur les finances suite à la grêle :**

M. Pascal REGAZZONI, Adjoint aux Finances revient sur les indemnités de l'assurance, suite aux dégâts de la grêle et présente au conseil municipal le plan de financement établi pour servir de base aux demandes de subventions.

Il explique que dans le tableau présenté le pourcentage de prise en charge des assurances s'élève à environ 64 % du montant des dommages hors taxes. Or, la TVA doit être supportée par la commune pendant 2 années au moins avant d'être récupérée par le biais du Fonds de Compensation de la TVA. Il faut envisager pour cela le recours à l'emprunt. Des contacts ont été pris auprès de la Caisse d'Épargne.

La réunion de clôture prévue avec l'assureur permettra de fixer définitivement le montant de l'indemnité et du reste à la charge de la commune. En attendant le décompte définitif, le Maire et l'Adjoint aux Finances sollicitent du Conseil Municipal l'approbation de principe pour recourir à l'emprunt pour permettre à la Commune de faire l'avance de la TVA. Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son approbation à l'unanimité, les conditions et montant seront présentés lors de la prochaine séance.

### **III – URBANISME**

Le point sur les autorisations d'urbanisme délivrées est présenté par le Maire au Conseil Municipal.

-Information du conseil sur une division en 4 terrains à bâtir. Ce projet sous forme de DP a été déposé par les Consorts RIFFARD et GEOMETRI ; il a été refusé, en l'état par le service instructeur de l'Agglo lequel préconise le dépôt d'un Permis d'aménager. Le Maire a rencontré les pétitionnaires ; un recours gracieux est envisagé.

### **IV – PERSONNEL**

- 1) Recensement de la population du 16/01 au 15/02/2020. Il nous faut recruter trois agents recenseurs, nous avons retenu 3 personnes habitant CHATILLON SAINT JEAN. Un arrêté municipal de nomination sera pris prochainement.
- 2) Pour information au conseil municipal sur l'AGENT STAGIAIRE chargé de l'entretien des locaux : cet agent a demandé à bénéficier de la NBI par un courrier du mois de juin 2019 (nouvelle bonification indiciaire) qui est un complément de rémunération versé pour certains emplois comportant une responsabilité particulière. L'agent concerné peut prétendre à cette NBI, laquelle est formalisée par un arrêté du Maire. Cette NBI sera appliquée à compter du bulletin de salaire de janvier 2020 avec un effet rétroactif au mois de avril 2019 (date de sa mise en stage).  
De plus, cet agent va partir en formation d'intégration au mois de mai 2020
- 3) SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) : Convention de participation financière pour la mise en place d'un complément d'heures de travail effectuées par un agent du SIVOS depuis la rentrée de septembre 2019. En application des statuts du SIVOS, les communes de Triors et de Parnans rémunèrent sur leur propre budget une ATSEM au sein de leur école primaire qui accueille les grandes sections. Les grandes sections de Châtillon St Jean sont accueillies par le SIVOS depuis la rentrée de septembre 2017, Châtillon St Jean ne finançant plus d'ATSEM depuis cette date. Au 01.09.2019 il apparaît indispensable d'augmenter le temps de travail d'un agent, à raison de 4h par semaine scolaire. Pour répondre à ce besoin et par souci d'équité entre les 3 communes, le SIVOS demande à la commune de Châtillon St Jean d'assurer la prise en charge financière pour cette augmentation de temps de travail puisque les grandes sections domiciliées sur leur commune sont désormais accueillies par le SIVOS ;  
Cela représente une somme d'environ 2 140.00 € pour 36 semaines Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

### **V – VALENCE ROMANS AGGLO : divers dossiers**

#### **1) Implantation sur la commune de containers semi-enterrés**

(réunion publique le vendredi 13/12/2019). A terme il y aura 7 emplacements sur la commune qui rassembleront containers ordures ménagères semi-enterrés et containers de tri hors sol : On les trouvera :

- Près du cimetière
- Sur le parking de la salle Daniel ARDIN
- Route de la Plaine sur le parking communal
- A proximité du Pont sur la Joyeuse vers l'intersection avec la rue Sainte Cécile
- Route de l'Aygala vers l'intersection avec Chemin de la Source
- Route de Peroux vers l'intersection avec l'Impasse de Volay ;
- Rue des Tournesols

Pour certains emplacements des questions pratiques sont encore en suspens, ainsi que des conventions à établir avec des propriétaires privés.

## **2) Rapport d'Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la Gestion de l'Agglomération Valence Romans Agglo rendu en octobre dernier.**

Ce rapport doit être présenté au conseil Municipal de chaque commune, appartenant à VRA et une délibération sera votée pour que chaque conseil municipal en prenne acte. Monsieur le Maire présente brièvement ce rapport aux Conseillers Municipaux.

Après avoir entendu un résumé de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité en prend acte. Une abstention est à noter.

## **3) Rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets et l'assainissement année 2018**

Ces rapports sont consultables en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande et le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports. Le Conseil Municipal tient cependant à faire remarquer que le format de ces rapports les rend pratiquement illisibles.

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

- Repas de Noël offert par la commune le 7 décembre 2019 et distribution de colis. Bilan et répartition de la distribution entre les membres du CM.
- Une conseillère municipale interroge le Maire sur la mise en service de l'antenne relais d'Orange. D'après les derniers contacts avec Orange, la mise en service est fixée en semaine 51.
- 

## **VII - COMPTE RENDU DE REUNIONS :**

- 1) Ecole Primaire : compte-rendu du Conseil d'Ecole du 21/11/2019 par Mme Céline DINIS.

Principaux points évoqués :

- Le vote par correspondance pour les élections des représentants des parents d'élèves,
- Le règlement intérieur,
- La sécurisation des bâtiments (alarmes, verrous..)
- Le projet EPS avec piscine et cross...

- 2) VRA Commission des Finances du 6 NOVEMBRE 2019 par Pascal REGAZZONI.

Le document distribué lors de cette réunion sera transmis pour son information au Conseil Municipal en même temps que le compte rendu de la présente séance.

## **VIII - INVITATIONS A VENIR**

- 1) Vœux du maire le samedi 18 janvier 2020 à 11 h
- 2) Début février 2020 : une délégation d'élus de CHATILLON SAINT JEAN devrait se rendre à RUNKEL afin de consolider les liens avec la nouvelle municipalité allemande.
- 3) Invitation au Concert de Noël le samedi 21 décembre à 20 h 30 église de Génissieux.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE JEUDI 9 JANVIER 2020  
à 19 H**